

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
C.	Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud (A/44/L.28 et Add.1)	28	22 novembre 1989	35
D.	Imposition, coordination et contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste (A/44/L.29 et Add.1)	28	22 novembre 1989	36
E.	Pressions financières internationales sur l'économie d'apartheid de l'Afrique du Sud (A/44/L.30 et Add.1)	28	22 novembre 1989	37
F.	Relations entre l'Afrique du Sud et Israël (A/44/L.31 et Add.1)	28	22 novembre 1989	37
G.	Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid (A/44/L.32 et Add.1)	28	22 novembre 1989	37
H.	Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud (A/44/L.33 et Add.1)	28	22 novembre 1989	38
I.	Collaboration militaire avec l'Afrique du Sud (A/44/L.34/Rev.1 et Rev.1 Add.1)	28	22 novembre 1989	39
J.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (A/44/L.35 et Add.1)	28	22 novembre 1989	39
K.	Action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid (A/44/L.36 et Add.1)	28	22 novembre 1989	40
L.	Appui aux travaux de la Commission contre l'apartheid dans les sports (A/44/L.40 et Add.1)	28	22 novembre 1989	41
44/40	La situation au Moyen-Orient			
	Résolution A (A/44/L.47 et Add.1)	37	4 décembre 1989	42
	Résolution B (A/44/L.48 et Add.1)	37	4 décembre 1989	44
	Résolution C (A/44/L.49 et Add.1)	37	4 décembre 1989	45
44/41	Question de Palestine			
	Résolution A (A/44/L.43 et Add.1)	39	6 décembre 1989	45
	Résolution B (A/44/L.44 et Add.1)	39	6 décembre 1989	46
	Résolution C (A/44/L.45 et Add.1)	39	6 décembre 1989	46
44/42	Question de Palestine (A/44/L.51/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	39	6 décembre 1989	46
44/43	Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (A/44/L.52)	26	7 décembre 1989	47
44/100	Programme d'activités destinées à marquer le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/44/23, chap. II)	18	11 décembre 1989	47
44/101	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/44/L.55 et Add.1)	18	11 décembre 1989	49
44/102	Diffusion d'informations sur la décolonisation (A/44/L.56 et Add.1)	18	11 décembre 1989	50
44/103	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (A/44/L.58)	38	11 décembre 1989	51
44/168	Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola (A/44/L.60/Rev.1)	160	15 décembre 1989	52
44/239	Aide humanitaire d'urgence à la Roumanie (A/44/L.64)	161	28 décembre 1989	53
44/240	Incidences sur la situation en Amérique centrale de l'intervention militaire des Etats Unis d'Amérique au Panama (A/44/L.63 et Add.1)	34	29 décembre 1989	53

44/1. Condamnation à mort d'un patriote sud-africain

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question de la condamnation à mort prononcée en octobre 1988 à Grahamstown (Afrique du Sud) contre Mangena Jeffrey Boesman, membre de l'African National Congress d'Afrique du Sud,

Profondément préoccupée par la décision prise par les autorités sud-africaines, le 22 septembre 1989, de rejeter le recours en grâce qui leur avait été adressé,

Consciente que l'exécution de cette sentence aggraverait la situation en Afrique du Sud et, de ce fait, compromettrait gravement les perspectives de négociations visant à mettre fin à l'apartheid,

1. *Demande* aux autorités sud-africaines de commuer d'urgence la peine de mort prononcée contre Mangena Jeffrey Boesman;

2. *Prie instamment* tous les Etats et organisations d'user de leur influence et de prendre d'urgence des mesures, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux instruments internationaux applicables, pour sauver la vie de Mangena Jeffrey Boesman;

3. *Demande également* aux autorités sud-africaines de commuer toutes les peines de mort prononcées contre des prisonniers politiques, ce qui aurait pour effet de créer un climat favorable à un règlement pacifique de la situation en Afrique du Sud.

*11^e séance plénière
28 septembre 1989*

44/2. Le soulèvement (intifada) du peuple palestinien

L'Assemblée générale,

Considérant le soulèvement (intifada) qui, depuis le 9 décembre 1987, dresse le peuple palestinien contre l'occupant israélien et qui a suscité beaucoup d'attention et de sympathie de la part de l'opinion publique mondiale,

Profondément préoccupée par la situation alarmante dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, qui résulte de ce qu'Israël, Puissance occupante, maintient son occupation et persiste dans ses politiques et pratiques à l'encontre du peuple palestinien,

Réaffirmant que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949², s'applique au territoire palestinien occupé

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.